

Khalifa Chater*

LE LABORATOIRE TUNISIEN...!

Produit d'une prise de conscience et de la dynamique interne qu'elle a mise en œuvre, la révolution tunisienne est un fait historique spécifique. Sa genèse, suite à l'immolation du martyr de Sidi Bouzid, son développement dans les régions intérieures défavorisées du sud-ouest du pays et sa mutation de l'expression d'une protestation sociale, à une remise en question du mode de gouvernance, confirment ses dimensions distinctives. « L'exception tunisienne », définie par son projet de société moderniste, l'émancipation féminine et l'ouverture, pourrait difficilement s'ériger en modèle. Fait certain, la révolution tunisienne n'avait pas l'ambition de s'ériger en tant que telle. Mais les mouvements de contestation, dans l'aire arabe, ont affirmé sa valeur d'exemple, dans la renaissance de la citoyenneté arabe qu'elle a annoncée. D'autre part, le suivi de la révolution, le développement des contradictions internes, la prise du pouvoir par un mouvement islamiste et la gestion spécifique de la transition ont annoncé des développements similaires en Egypte et, dans une moindre mesure, en Libye et au Yémen. Ne sous-estimons pas, d'autre part, la bipolarité idéologique qui marque les sociétés arabes postrévolutionnaires. La « révolution » tunisienne acquiert de fait son caractère de « laboratoire de la révolution » dans l'histoire immédiate du monde arabe, vue une certaine similitude, fut-elle approximative, des régimes arabes de transition. Notre étude du cas tunisien se propose de dégager la spécificité tunisienne, d'identifier la grille de lecture de l'actualité arabe et peut-être d'anticiper les résultats attendus de ces situations de ressemblance.

La praxis de l'ordre libertaire ?

Révolte ou révolution ? Les acteurs utilisent la même expression arabe *thawra*, pour désigner les deux expressions consacrées par l'historiographie occidentale. Nous ne pouvons guère adopter leur propre identification

* Khalifa Chater est professeur d'Histoire contemporaine, analyste géopolitique, Tunis.

conceptuelle et faire valoir leur préférence. Comment définir alors l'analyse de la contestation tunisienne et l'insurrection populaire qui a assuré son succès ? Une révolution implique un changement de valeurs et de normes. Or, nous n'en sommes pas encore là. Une prise de distance historique permettrait une définition géopolitique, par l'identification de l'ampleur du changement et l'appréciation objective de ses résultats. Certains observateurs parlent d'une « révolte maquillée en révolution ». Faut-il ainsi culpabiliser les partisans, par ce faux compromis ? Examinant cette problématique, l'analyste égyptien Saïd Yassine estime que les soulèvements populaires dans les pays du printemps arabe - Tunisie, Egypte, Libye - n'ont pas atteint leurs « phases révolutionnaires »¹. Nous partageons cette option prudente, qui nuance notre point de vue.

Le soulèvement spontané tunisien et son cycle protestataire n'avaient pas l'objectif - encore moins l'ambition - de reconfigurer l'Etat ou de réviser sa définition géopolitique. Absence de vision idéologique, les contestataires n'envisageaient guère d'instituer une démocratie populaire ou une théocratie musulmane. Aucun mot d'ordre de ce type ne fut prononcé lors des premières manifestations. On ne formula point également le souhait d'établir un Etat libéral. On affirma cependant des revendications sociales puis politiques, faisant valoir les problèmes d'urgence : chômage, malaise social et inégal développement régional, etc. Le dossier des doléances fait valoir la nécessaire promotion de la citoyenneté et la praxis de la justice sociale, dans la vie quotidienne. L'utopie ne concernait pas le choix d'un nouveau projet de société, mais la satisfaction des revendications immédiates. Ce qui explique notre option pour le concept de comportement libertaire, prônant essentiellement l'amélioration du vécu. Notre choix lexical part de la distinction entre les deux pôles sémantiques, celui impliquant la pensée (libéralisme, « libéralisme ») et l'autre désignant l'action (libertaire). Or, le suffixe -isme, renvoie à un système à caractère plus dogmatique, qui s'accorde mal avec la notion même de « libertaire ». Ce qui d'ailleurs le différencie du concept d'anarchiste, impliquant une dimension idéologique et un comportement radical². Dans le cas d'espèce, point d'abstraction ou de prétention à la systématisation, mais une manière d'être et d'agir sur le terrain de la pratique sociale, confortée par une affirmation de l'égalité des chances et de la nécessité du bonheur collectif. Schéma explicatif et non slogan, puisqu'il s'agit du non-dit et plutôt du non avoué, le comportement fait valoir *la liberté envers et contre l'autorité*³.

L'ordre libertaire spontané était plus préoccupé de l'affirmation des revendications immédiates et de l'expression démocratique directe. Il a fait valoir la liberté d'expression et a créé un environnement favorable à la libération de l'information, puisqu'il a mis fin aux structures étatiques de

contrôle et même d'encadrement. La « révolution » tunisienne inaugura ainsi l'ère de la liberté de la presse et des médias. L'ordre libertaire conjoncturel fut marqué par l'affaiblissement des structures de l'Etat et une certaine remise en cause de la hiérarchie, dans une conjoncture de surenchères, de retours du refoulé (tribalisme, régionalisme, contestation de l'autre) et de certaines manifestations de lutte de classes. D'ailleurs la maturation des mouvements protestataires assura le passage à l'ordre politique, avec l'émergence d'un auto-encadrement et d'une auto-radicalisation de l'opposition spontanée du crû.

Cet idéaltype libertaire sera ainsi mis à l'épreuve par l'émergence des forces politiques qui se constituèrent ou se reconstituèrent, après le départ de Ben Ali. L'ère des partis, qui occupent désormais la scène politique et prennent le relais des mouvements populaires spontanés, des expressions de la société civile, remet à l'ordre du jour les discours idéologiques. Les affrontements entre les différents courants politiques, font valoir la pensée élaborée et partisane sur le comportement libertaire. Les observateurs parlent volontiers des vellétés de mainmises, de récupérations et même d'une confiscation de la révolution, par les structures politiques, sorties de la clandestinité ou produits du nouveau contexte. Par l'élan de sa rhétorique, le discours décroche volontiers de la réalité puisque l'engagement s'inscrit dans une formulation théorique, abstraite par définition, qui hiérarchise ses objectifs et ses priorités. La nouvelle donne inaugure la conjoncture de la transition démocratique, de l'établissement de l'ère des partis et de la représentation qu'il met à l'ordre du jour, dans le cadre de la reconstruction de l'Etat et de la redéfinition des mécanismes de la gouvernance.

Instituer la démocratie

Assurant la transition, les gouvernements de Mohamed Ghannouchi et de Béji Caïd Es-Sebti ont engagé le processus de démocratisation : le gouvernement Mohamed Ghanouchi (14 janvier 2011 - 27 février 2011) répondit aux vœux de la révolution, en déclarant l'amnistie et créa la haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Le gouvernement de Béji Caïd Es-Sebti (27 février 2011 - 26 décembre 2011), put réactiver la vie politique et préparer les élections constitutionnelles. A cet effet, le décret-loi du 18 avril 2011 créa l'Institution supérieure indépendante pour les élections de l'Assemblée constituante. En concertation avec le gouvernement, le Président par intérim Fouad Mbazza annonça les élections d'une Assemblée constituante⁴. Les conditions furent ainsi réunies pour organiser des élections crédibles et mettre en œuvre le processus démocratique.

Les élections du 23 octobre 2011 assurèrent la victoire du mouvement islamique d'*en-Nahdha* (41 % des sièges). Son alliance avec deux partis officiellement non religieux, le Conseil pour la République, (CPR – 13 % des sièges) et le *Takattal* (9 % des sièges) a permis à *En-Nahdha* de former le nouveau gouvernement. Le partage des charges : la présidence de l'Assemblée constituante à Mustapha Ben Jaafar, dirigeant du *takattal*, la présidence de la République à Moncef Marzouki, Président du CPR et la présidence du Conseil à Hamadi Jebali, Secrétaire général d'*en-Nahdha* consacrait, de fait, la prééminence du parti islamique dans l'alliance. Il était conforté par l'établissement d'un régime parlementaire qui permettait au Président du Conseil d'exercer un leadership dominant. Désormais la Tunisie vit son expérience postélectorale qui inaugure la seconde République.

Peut-on évaluer l'état de la démocratisation ? L'état de transition est marqué, par nature, par les notions d'inachèvement, d'« incomplétude ». Il faut du temps pour mettre en place les mécanismes garantissant la démocratie. Il s'agit, au mieux, d'une esquisse, mise à l'épreuve des enjeux politiques des acteurs. D'autre part, la démocratisation est un processus d'évolution, sans cesse rajeunie par les nouvelles attentes, sinon les désirs inexaucés. Mais l'état de la reconstruction démocratique de la Tunisie, permet une évaluation objective fut-elle approximative, ne serait-ce par l'analyse de certains repères de la vie politique. Est-ce que la phase post-électorale a permis le passage de la « démocratie d'opinion », établie par « l'ordre libertaire », à la « démocratie participative » que la révolution tunisienne a mise à l'ordre du jour ?

De fait, le régime établi, conséquence logique de la volonté populaire, a institué le multipartisme, reconnu la liberté d'expression et d'association, le droit à l'information et un droit de regard sur les élus, les administrations et l'Etat. D'autre part, situation de fait, les conditions sont désormais réunies pour le déroulement d'un débat public ouvert et démocratique. Les campagnes de protestations, les vifs échanges et les affrontements dans les assises de la Constituante, les émissions télévisées, les journaux, les sites Internet (*business news*, Tunisie numérique, Kapitaliste, Leaders etc.) et les réseaux sociaux l'attestent. Citons comme fait révélateur les émissions humoristiques et les « guignols de l'information » qui n'épargnent point la hiérarchie gouvernementale et dénoncent les faits et gestes de la classe politique. Il serait, pourtant hasardeux de parler d'une « démocratie délibérative » ou d'une « démocratie participative », c'est-à-dire de formes de partage et d'exercice du pouvoir, fondées sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Mais l'observateur doit reconnaître que la société civile tunisienne a imposé sur le terrain, aux nouvelles autorités et malgré elles, la participation des

citoyens à la prise de décision politique, traduisant leur contestation des décisions de la troïka, pendant la phase de délibération de l'Assemblée constituante. Résultant d'un retour de la conscience, depuis la révolution, nous pouvons parler, comme l'exprimait le philosophe pragmatiste John Dewey, d'une « citoyenneté active et informée » et de la « formation d'un public actif, capable de déployer une capacité d'enquête et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes »⁵.

La réactualisation du système de parti-Etat ?

Situation de risque, le régime qui s'est établi, assure l'hégémonie du parti *en-Nahdha*, conforté par la faiblesse et la soumission, par conséquent, de ses alliés de la troïka. S'étant assuré les ministères de souveraineté, plaçant ses dirigeants, à la tête des gouvernorats et des institutions de l'Etat, pratiquant une politique de « chasse aux sorcières », excluant les hauts cadres de l'administration sous le prétexte qu'ils sont membres de l'ancien régime, il réactualise le régime de parti-Etat et l'instrumente ainsi pour assurer la conversion islamique du régime. Nous y reviendrons. Notons, d'autre part, que le parti *en-Nahdha* dispose de milices qui appuient son action sur le terrain et multiplient les opérations démonstratives. Qu'il nous suffise de rappeler les opérations d'appui par le mouvement *Ekbess* (serre, du verbe serrer), de la jeunesse du parti *En-Nahdha*, pour que le gouvernement de la troïka, recentre sa stratégie sur « les priorités de la révolution »⁶, c'est-à-dire plutôt la lutte contre les ennemis politiques. Programme de surenchère au service du gouvernement, les membres de ce mouvement demandent de « criminaliser et juger tous ceux qui diffusent des rumeurs politiques et de criminaliser tous ceux qui humilient les symboles de l'Etat et ce en adoptant une loi organisant le secteur de l'Information »⁷. Ils rejoignent d'ailleurs la campagne organisée par l'*establishment* contre les médias, qu'ils ne parviennent pas à asservir⁸. Assumant leurs mues, dans le contexte de la révolution, les chaînes de télévision nationales se définissent d'ailleurs comme des médias publics et non des médias gouvernementaux. Prenons la juste mesure de cette conversion démocratique. D'autre part, la démocratisation est en butte aux dérives de certaines composantes du mouvement salafiste, de leurs attaques contre les artistes, les intellectuels et les démocrates. Concurrents ou relais du pouvoir, ils bénéficient d'une certaine tolérance inquiétante. En tout cas, le laisser aller, sinon une certaine indulgence, perturbe le processus de la transition démocratique.

Et pourtant, en dépit des enjeux politiques, d'un climat de passion et de polémique, la troïka et l'opposition, ont établi de riches débats, lors de la rédaction de la Constitution et de la discussion de la gestion gouvernementale. Ils durent accepter de rapprocher leurs points de vue,

conclure des arrangements, tout en faisant valoir leurs options idéologiques. L'observateur objectif doit reconnaître que la classe politique tunisienne est en train de vivre son « apprentissage démocratique ». Recherche d'une meilleure entente, - l'exercice politique n'implique point le consensus - elle a décidé que la Constitution doit être ratifiée par la majorité absolue, sinon par un référendum. Faut-il mésestimer les débats passionnés alors qu'ils ont permis de construire des accords conjoncturels ? Certes des questions litigieuses opposent les protagonistes : nature du régime politique, consolidation de l'indépendance de la justice, mode de choix des membres de la commission indépendante d'organisation des élections. Les débats permettraient sans doute de rapprocher les points de vue et de réaliser d'ultimes accords. Par contre, l'absence de valeurs partagées risque de perturber le vivre ensemble, dans le cas d'un désaccord sur le projet de société.

L'instauration d'un ordre nouveau en Tunisie ?

« Clara, je t'ai dit ce que j'ai dit et j'ai oublié ce que j'avais l'intention de te dire... Quant à toi, je ne peux pas t'inviter aux plages de mon pays, cette année. Ne me demande pas d'explication. Je ne peux divulguer les secrets de mon pays, qui hélas, ne constituent plus un secret...Au revoir Clara. Je retourne (à mon pays) pour nettoyer la mer de *l'ignorance sacrée* » (Oulad Ahmed, de la direction poétique de la révolution tunisienne, 22 juin 2012, in *Le Maghreb* du 15 juillet 2012, traduction personnelle du texte original arabe).

Ce poème d'Oulad Ahmed traduit les craintes et le désarroi de l'intelligentsia, percevant les velléités et même les prémisses de la mise en cause de son projet de société moderniste. Mohamed Jazairi s'interroge : « Qu'observons-nous, en vérité, en Tunisie ? Une révolution contre la corruption du système de Ben Ali ou un coup d'Etat contre les valeurs bourguibiennes modernistes et libérales ? Est-ce que la Tunisie vit, sous la contrainte, un modèle de remise en question ou un passage réel vers l'enracinement d'une participation diversifiée et la confirmation de son appartenance aux valeurs du monde moderne »⁹ ? Est-ce à dire que « la Tunisie est à l'heure islamiste » ? Ce diagnostic de Nicolas Clinchamps nous paraît excessif¹⁰. La situation est en réalité bien plus complexe. Le nouveau pouvoir devait assurer la transition démocratique. Mais l'analyse de son discours et les priorités de sa gestion révèlent son souci de diriger sa gouvernance vers l'établissement d'une identité musulmane exclusive et en tout cas de remettre en cause les acquis de l'ère bourguibienne. Les priorités du discours underground transgressent, de fait, les débats préélectoraux : *en-Nahdha* a affirmé constituer un « parti civil ». A la veille de son retour de l'exil, après la chute de Ben Ali, Rached Ghannouchi, son

leader, a déclaré que son parti participait d'une mouvance « islamiste et démocratique, très proche de l'AKP turc », le parti islamo-conservateur au pouvoir en Turquie sous la direction du Premier ministre Erdogan¹¹. Notons cependant que le journal nuance la déclaration du dirigeant d'*en-Nahdha*, en intitulant judicieusement son article : « Ghannouchi ou le retour de l'islamisme ». Déclaration explicite antérieure de l'avocat Nourredine Bhiri, personnalité connue de la mouvance islamique, dans un entretien avec l'AFP : « Notre vision a beaucoup évolué et personne dans notre camp ne pense plus à remettre en question les acquis réalisés, en particulier le Code du Statut Personnel ... Les islamistes respectent ces lois et sont plutôt fiers de cet acquis qui doit être protégé »¹². Confirmant cette option, Rached Ghannouchi déclara récemment : « Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer un mode particulier de se vêtir, de se nourrir, de consommer des boissons ou de suivre des coutumes »¹³. Plus explicite, il déclara au journal Charq al-Awsat : « Nous avons choisi de gouverner avec un rassemblement harmonieux, avec des forces laïques démocratiques... »¹⁴

L'intégration d'*en-Nahdha* dans la troïka lui permettait de faire valoir son caractère civil, puisque le CPR et le *Takatil* se définissaient comme partis laïcs. En réalité, *en-Nahdha* dominait le nouveau pouvoir et l'Assemblée constituante et faisait valoir son leadership sur ces formations secondaires, des partis embryonnaires, élitistes, qui ont connu des dissensions graves, à l'épreuve d'une alliance de conjoncture, contre-nature de surcroît. Mais l'appartenance à la troïka, qui excluait évidemment son alignement sur la spécificité de ses partenaires, permettait à *en-Nahdha* d'avoir une carte visite civile, une « vitrine de respectabilité » politique. En fait, l'*establishment en-Nahdha* (parti, représentation parlementaire, présidence du gouvernement et ministères de souveraineté) va mettre, vraisemblablement, en œuvre une stratégie progressive de théocratisation. Je ne dirai pas d'islamisation puisque la population tunisienne est musulmane, dans sa grande majorité. Des repères permettent de révéler cet objectif :

1- Le discours du Secrétaire Général du Mouvement *en-Nahdha* et futur Premier ministre, le 13 novembre 2011, à Sousse, en faveur du régime du califat et l'annonce d'un *fath* (l'islamisation du pays). Ce discours suscita l'inquiétude. Hamadi Jebali dut corriger « le malentendu ». Il tint à réaffirmer « le choix du système républicain » et le respect des « aspirations du peuple pour la construction d'une société civile, démocratique et plurielle »¹⁵.

2- L'annonce du Président d'*en-Nahdha* d'introduire des modifications – fussent-elles partielles ! – au Code du Statut Personnel ne pouvait que confirmer le risque de voir cette mouvance appliquer son idéal-type.

3- Les appels à l'application de la *charia* de membres influents d'*en-Nahdha*¹⁶. Concession importante, la *charia* ne sera pas inscrite dans la

Constitution. Rached Ghannouchi s'est engagé à maintenir inchangé l'article premier de la Constitution de 1959. Mais il s'agit peut-être d'un repli stratégique, vu l'opposition du mouvement démocratique et même de certains alliés d'*en-Nahdha*¹⁷. Rappelons cependant que le ministre de la Jeunesse et du Sport vient d'affirmer qu'il est pour « l'ablation de la main » pour les voleurs. L'évocation des punitions prévue par la *charia* islamique par un ministre atteste le non-rejet catégorique des sanctions corporelles.

4- La volonté de relativiser l'égalité des genres, adoptée par l'Assemblée constituante, par une proposition d'*en-Nahdha*, adoptée dans l'avant-projet de la Constitution. L'article 28 discriminatoire évoque un partenariat de la femme avec l'homme dans le cadre de « la complémentarité de leurs rôles », c'est-à-dire d'un partage différentiel des fonctions. Est-ce que le phénomène de rejet de la société civile, illustré par la manifestation du 13 août 2012, anniversaire de l'adoption du Code, permettra de rétablir les normes ? Fait significatif, le nouveau pouvoir n'a pas réagi pour condamner et annuler, en application de la loi en vigueur, les actes de bigamie par le mariage *orfi* (hors-la-loi) qui se développe actuellement. De nombreux cas de bigamie sont signalés¹⁸. D'autre part, les réactions du gouvernement de la troïka vis-à-vis des dérives et des opérations salafites contre les artistes, les intellectuels, les universitaires et les médias ne sont pas suffisamment fermes. Citons, à titre d'exemple, le cycle de violence grave que la Tunisie a connu, en juin 2012, en signe de protestation contre une exposition de peinture au Palais Abdellia à la Marsa, et l'interdiction de certains programmes des festivals d'été (blocage d'une pièce humoristique à Menzel Bourguiba le 14 août 2012 et d'une soirée de musique iranienne, à Kairouan, le lendemain). Le ministre de la Culture aurait décidé de porter plainte. D'autre part, les opérations d'intimidation contre les femmes qui ne portent pas le voile sont désormais fréquentes.

Est-ce que le mouvement d'opposition populaire, sinon les réserves des autres membres de l'alliance gouvernementale, sera en mesure de sauvegarder les acquis modernistes de la société civile, paniquée par les velléités d'instituer un nouveau ordre en Tunisie, confortée par les surenchères salafites ? L'analyse de la situation tunisienne montre que les réformes progressistes tunisiennes, adoptées par une lecture de l'islam des Lumières sont bel et bien assumées. L'*establishment* actuel semble souhaiter accompagner la rédaction de la Constitution, par la mise à l'ordre du jour d'un changement de régime. Mais la vigilance des acteurs politiques (démocrates, féministes, société civile) ne lui permettrait certainement pas d'inscrire ses vues d'un autre temps dans cette conjoncture et à fortiori dans les moyen et long termes.

La Tunisie vit une riche conjoncture de débat politique, ayant pour objectif sa reconfiguration sinon sa redéfinition géopolitique. Les enjeux opposent les acteurs et mettent en concurrence leurs visions idéologiques. Ils annoncent des mutations d'envergure. Est-ce à dire qu'ils remettent en cause les équilibres fondateurs, d'une « exception tunisienne », qui se distingue par son statut social d'avant-garde ? Peut-on plutôt dire que la Tunisie est à « la croisée des chemins » entre les différents projets de société et de réseaux d'alliances, mis à l'ordre du jour et défendus par les composantes de sa classe politique ?

Une prise de distance de la lecture événementielle, un examen au-delà des vagues de surface permettent cependant de dégager certaines conclusions :

1- Le régime démocratique est solidement établi par la volonté populaire. La révolution a rejeté le despotisme et mis en pratique la liberté d'expression et d'information et fait valoir sa vision de la bonne gouvernance. L'Assemblée constituante doit donc instituer cette réalité.

2- Le débat passionné sur la reconfiguration et le projet de société a identifié les lignes rouges que la lutte politicienne ne peut transgresser : la Tunisie bénéficie d'une identité culturelle plurielle ouverte. La modernité, mise à l'ordre du jour par les réformateurs, est désormais assumée. Ce qui semble exclure toute remise en cause des acquis de l'ère bourguibienne.

3- L'ouverture de l'horizon vers la Méditerranée, vers l'Europe et vers le monde, l'attachement à la « maghrébinité » et les relations d'appartenance à l'aire arabo-musulmane et à l'Afrique ne sauraient être remplacés par une quelconque alliance exclusive, que l'attachement tunisien à la souveraineté nationale rejette.

De ce point de vue, les mutations actuelles de la Tunisie mettent à l'ordre du jour la nécessaire synthèse entre la promotion citoyenne et la démocratie et les acquis de la modernité et de l'ouverture. Prenons la juste mesure de cette promotion du citoyen tunisien et des effets du renouveau qu'elle met à l'ordre du jour.

Notes :

¹ Saïd Yassine, « Révolutions arabes ou insurrections populaires » in *Al-Hayat*, 1^{er} avril 2012.

² Voir Valentin Pelosse, Joseph Déjacque et la création du néologisme « libertaire » (1857), tiré de *Economies et Sociétés (Cahiers de l'institut de science économique appliquée)*, tome 6, n°12, 1972, *socialisme : science et éthique*.

Voir site <http://joseph.dejacque.free.fr/>

³ « *Le Libertaire* n'est pas un libérateur; il n'est pas de ceux qui rendent l'autorité pour la liberté mais tout au contraire, la liberté envers et contre l'autorité ». Nous rejoignons l'analyse du journal *Libertaire* n°1, cité par Valentin Pelosse. *Ibid.*

⁴ Les élections de l'Assemblée constituante ont été annoncées dès le 3 mars 2011. La date choisie du 24 juillet fut reportée au 23 octobre 2011, suite à l'accord avec l'Institution supérieure indépendante pour les élections.

⁵ Selon la définition de John Dewey, *Le Public et ses problèmes*, Paris, Publication de l'université de Pau/Farrago, 2003.

⁶ Voir l'annonce du journal du parti *en-Nahdha, El Fajr*, à sa Une, vendredi 17 août 2012.

⁷ Voir *Businesses*, 15 août 2012.

⁸ Citons, à titre d'exemple, le prêche du vendredi 10 août du dirigeant d'*en-Nahdha* où il affirme qu'une « grande partie est adepte du mensonge et de la diffamation et déforme certains faits et réalités ».

⁹ *Charq al-Awsat*, 21 juillet 2012, traduction de l'auteur.

¹⁰ Nicolas Clinchamps, « La Tunisie est aujourd'hui islamiste », in *Le Monde.fr*, 25 juillet 2012.

¹¹ Site *Jeune Afrique*, 15 janvier 2011.

¹² *Ibid.*, 25 octobre 2009.

¹³ *La Presse de Tunisie*, 31 juillet 2012.

¹⁴ *Charq al-Awsat*, 29 juillet 2012.

¹⁵ in *leaders*, 15 novembre 2011.

¹⁶ Voir, par exemple, déclaration de Sadok Chourou, député d'*en-Nahdha*, à l'Assemblée constituante le 23 janvier 2012.

¹⁷ Son annonce, intervenue le 25 mars, est avalisée le lendemain par le comité exécutif du parti. Rached Ghannouchi a affirmé que la question pourrait être réexaminée « le jour où les citoyens la réclameront ».

¹⁸ Un reportage de France 24 s'est penché sur le sujet à travers une enquête sur le terrain auprès de jeunes étudiants et étudiantes de la faculté des Lettres et des Humanités de la Manouba (Synda Tajine, *Businessnews*, 27 janvier 2012).